

Hamdi Hemaïdi

**Claire Démar, saint-simonienne et
féministe : une insoumission à
facettes multiples**

Résumé

Figure atypique du saint-simonisme et du féminisme des années trente du XIXe siècle, Claire Démar a adhéré aux idées du Père Enfantin avant de constater qu'aussi bien le discours que les actes de celui-ci sont en décalage par rapport à ses aspirations à une liberté sans limites et que le ton adopté par ses camarades femmes dans leurs revendications spécifiques n'est pas assez fort pour aboutir à des résultats concrets. Elle a donc décidé d'assumer son insoumission totale en s'inscrivant dans la dissidence. Ses deux ouvrages illustrent cette attitude d'insurgée. Nourrie certes des idées généreuses et séduisantes des saint-simoniens mais jugées conciliantes, elle y a inséré ce qui est requis pour un changement radical. Cette Antigone des temps modernes a contribué à l'émergence d'un monde nouveau.

Mots clés : saint-simonisme ; enfantinisme ; féminisme ; dissidence ; mère sociale

Resumo

Figura atípica do saint-simonismo e do feminismo dos anos 1830, Claire Démar aderiu às ideias do Pai/Padre Enfantin antes de constatar que tanto o discurso quanto os atos dele são em defasagem em relação às próprias aspirações a uma liberdade sem limites e que o tom adotado por suas colegas mulheres em suas reivindicações específicas não é suficientemente forte para ter resultados concretos. Ela decidiu, então, assumir sua insubmissão total ao se inscrever na dissidência. Suas duas obras ilustram essa atitude de insurgente. Certes nutrida das ideias generosas do saint-simonistas, mas julgadas conciliantes, ela inseriu nelas o requerido para uma mudança radical. Esta Antígona dos tempos modernos contribuiu para a ascensão de um mundo novo.

Palavras-chave: saint-simonismo; enfantismo; feminismo; dissidência; mãe social

Grâce à la Révolution de 1830, le mouvement féministe français qui s'était étiolé sous l'Empire (1804-1814) et la Restauration (1814-1815 et 1815-1830), a connu un regain d'activité. Les restrictions exercées sur les droits et les libertés par la Monarchie de juillet (1830-1848) ont paradoxalement donné plus de vigueur au combat des femmes désormais solidaire avec celui des ouvriers et des partisans de leur cause.

L'influence des socialismes dits « utopiques » – en particulier des idées de Saint-Simon (1760-1825), de son disciple Barthélémy Prosper Enfantin (1796-1864) dit Père Enfantin et de Charles Fourier (1772-1837) – a largement contribué à la concomitance des deux combats en question.

Un air d'insoumission va souffler sur le XIXe siècle français en guise de riposte aux velléités de retour de l'Ancien Régime et aux conséquences négatives de la révolution industrielle qui commencent à se faire sentir.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la révolte des femmes contre le code civil, baptisé Code Napoléon (1804), qui considère celles-ci comme juridiquement inférieures aux hommes et décrète que l'épouse est entièrement dépendante de son mari.

Pour que leur lutte ait un impact réel, des femmes adeptes du saint-simonisme et du féminisme décident de fonder un hebdomadaire baptisé *La Femme Libre* puis *La Femme Nouvelle*, lorsque Suzanne Voilquin en devient la directrice. Celle-ci sollicite la collaboration de plusieurs femmes dont Claire Démar. La décision relative à la création de ce journal a été également suscitée par le fait que les femmes n'étaient plus admises dans les réunions de la communauté dirigée par B. P. Enfantin qui se tenaient à Ménilmontant. Cet acte de remise en cause de la condition d'infériorité infligée au deuxième sexe aussi bien à l'échelle sociale qu'au sein des cercles masculins des mouvements protestataires a donné lieu à la formulation d'idées et de principes qui rendent compte de la détermination de leurs auteurs à changer l'ordre des choses. Ainsi peut-on lire dans le premier numéro de *La Femme Libre* qui inscrit les revendications spécifiques dans un cadre aussi bien global, qui concerne toute l'humanité, que restreint, relatif à la classe ouvrière :

* Hamdi Hemaïdi – Professeur de littérature française et francophone à l'Université de la Manouba, Tunisie.

Lorsque tous les peuples s'agitent au nom de *Liberté*, et que le prolétaire réclame son affranchissement, nous, femmes, resterons-nous passives devant ce grand mouvement d'émancipation sociale qui s'opère sous nos yeux ? (JEANNE-VICTOIRE¹, [1832], p. 1-3).

Le lien organique de la lutte féminine et de la lutte ouvrière est réaffirmé dans le numéro du 8 octobre 1832 : « C'est en affranchissant la femme qu'on affranchira le travailleur, leurs intérêts sont liés et de leur liberté dépend la sécurité de toutes les classes. » (JEANNE-DESIREE, 1832a, p. 36-39)

L'action prônée consiste essentiellement à ne plus accepter un état de fait. Rejet de la sujétion : « Les femmes, jusqu'à présent, ont été des esclaves soumises, ou des esclaves révoltées, jamais libres. » (JEANNE-DESIREE, [1832b], p. 3-6) Rejet du mariage n'instaurant pas l'égalité homme-femme : « Refusons pour époux tout homme qui n'est pas assez généreux pour consentir à partager son pouvoir » (JEANNE-VICTOIRE, [1832], p. 1-3), « Plutôt le célibat que l'esclavage! » (*id.*) Rejet de la domination masculine qui cache son nom :

N'entendons-nous pas encore dans les mariages civils le mot de *protection* [...] Ce mot de protection ne devrait-il pas être remplacé par le mot *égalité*, et dans les mariages chrétiens, cette phrase de droit divin : Femmes, soyez soumises à vos maris, n'est-elle pas encore plus surannée (VOILQUIN, 1832, p. 35).

Rejet de la jalousie : « Que toute jalousie disparaisse parmi nous. Honneur au mérite, place à la capacité » (JEANNE-VICTOIRE, [1832], p. 1-3).

Seule l'appartenance au saint-simonisme est affirmée et réaffirmée malgré les dissensions qui ont vu le jour au sein de la communauté et malgré les flèches dirigées indirectement contre ceux qui ont décidé de ne pas admettre les femmes dans les débats.

Nous sommes saint-simoniennes, et c'est précisément pour cela que nous n'avons pas cet esprit exclusif qui repousse tout ce qui n'est pas soi. C'est notre nouvelle religion qui nous fait voir en chaque chose, ce qu'il y a de bon de grand, et nous fait chercher et prendre l'élément progressif partout où il se trouve, [écrit Marie-Reine] (MARIE-REINE, [1832], p. 6-8).

¹ Pour signer leurs articles, les collaboratrices du journal n'utilisaient que leurs prénoms.

Fait et cause sont pris pour B. P. Enfantin et ses camarades jugés pour immoralité. C'est ainsi qu'est mis à l'index le jury qui a déclaré « coupables d'immoralité des hommes qui ont conçu la pensée de sauver la femme des souillures de la prostitution et des souffrances de l'esclavage. » (JOSEPHINE-FELICITE, p. 3-5)

L'adhésion des féministes aux idées saint-simoniennes est également signifiée par le sous-titre, *Apostolat des femmes*, donné à leur revue, et ce en référence à la décision prise par B. P. Enfantin en 1832, décision qui estime qu'est venu le temps de... l'apostolat.

Comment se situe Claire Démar par rapport à son environnement social et par rapport à sa double appartenance en tant que saint-simonienne et en tant que féministe ? Le fait d'être saint-simonienne et féministe constitue en soi une double insoumission, par rapport à une société régie par des valeurs que Claire Démar rejette. Toutefois, à l'intérieur de la sphère de sa double appartenance, celle-ci ne se contente pas d'être un simple maillon de la chaîne. Elle n'hésite pas à prendre ses distances par rapport aux ténors des deux communautés dont elle fait partie.

En tant que figure atypique, elle incarne une insoumission à facettes multiples que nous nous proposons de décrire ici.

Claire Démar (1799 ou 1800 - 3 août 1833) ou Emilie D'Eymard (nom qu'elle utilise dans les lettres adressées à B. P. Enfantin) a mené jusqu'au bout une vie de contestataire. Son être, son faire et son dire l'attestent. Le choix d'un autre nom (et non d'un simple pseudonyme) constitue son premier acte de révolte. Révolte contre une identité imposée par la famille (le prénom d'Emilie). Révolte contre l'appartenance à une catégorie sociale signalée par la particule de noblesse (D'Eymard). Son amie et éditrice Suzanne Voilquin écrira à ce sujet : « Cette femme jeune encore, d'un extérieur agréable, d'une âme fortement trempée, avait eu le courage d'accepter la pauvreté, de rejeter au loin sa position aisée, mais équivoque et sans considération. » (VOILQUIN, p. 249-254) Puis, d'autres décisions, d'autres actes de révolte suivront. Par rapport à leur époque, ils sont aussi détonnants les uns que les autres. Il y a d'abord eu le refus du mariage. Il y a eu ensuite le refus d'avoir des enfants. Mais elle est allée encore plus loin en voulant créer un nouveau type de relation avec l'être aimé. En effet, pour son entourage, Perret Désessarts, le dernier homme dans sa vie, était son amant. Pour elle, il était plutôt celui avec qui elle voulait

fonder un autre type de rapport homme-femme, afin de briser ce qui a été institutionnalisé. Quel était ce rapport ? Elle cherchait à en définir la spécificité, mais elle n'y était finalement pas parvenue, sans doute faute de conditions favorables. Suzanne Voilquin a bien décrit cette quête désespérée en évoquant le suicide du couple :

Tous ont fait entendre [...] que des rapports intimes existaient entre Claire et Désessarts. Pour qui a sondé le cœur humain, ce fait reste invraisemblable ; s'ils eussent aimé, si l'amour, ce feu créateur, eût animé leurs âmes, ils auraient eu foi en eux [...] car l'amour, pris dans son expression la plus noble, la plus élevée, la plus étendue : n'est-ce pas une croyance, n'est-ce pas une religion, n'est-ce pas la vie ! (*id.*)

La forme extrême et ultime d'insoumission aura été, pour Claire Démar, le suicide. En véritable héroïne tragique, elle a décidé de s'ôter la vie et non d'en laisser l'initiative à une force occulte. Cet acte de désespoir qu'elle a accompli en même temps que son « compagnon » est en fait l'affirmation d'une détermination à fixer elle-même la date de sa mort, au lieu de la subir, et à être jusqu'au bout dans le rejet.

Froissés et fatigués de la lutte qu'ils avaient à soutenir avec le monde, ils ne virent pas sans effroi les obstacles sans nombre que l'égoïsme, ce mal profond qui ronge au cœur de toute société, allait apporter à leurs efforts [écrit Suzanne Voilquin, avant d'ajouter] : Mourir faute de trouver sa place dans la vie... Quelle énergique protestation contre ce qui est. (*id.*)

Ce même type de comportement qui consiste à vouloir constamment faire bouger les lignes est perceptible dans son attitude vis-à-vis des deux communautés auxquelles elle a décidé d'appartenir. En effet, au sein du mouvement saint-simonien, elle constituait en quelque sorte un cas à part puisqu'au départ elle était tiraillée entre deux tendances : « Certainement liée aux républicains, Claire Démar se sentait souvent plus proche de ceux-ci que des saint-simoniens – *je suis encore la femme des barricades* – mais souhaitait leur conversion à la doctrine. » (PLANTE, 1997, p. 481-494) Plus tard, elle n'a pas hésité à rallier les membres qui ont vivement protesté contre l'exclusion des femmes des cercles des débats par B. P. Enfantin et ses apôtres. Rappelons que cette mise à l'écart s'est effectuée en deux temps : il a d'abord été décidé de ne pas permettre aux femmes d'intervenir dans les séances de discussion et de diriger des sections ouvrières, puis de ne pas en tolérer la présence dans le

cénacle. Pour justifier cela, il fallait trouver un prétexte : « Enfantin a écarté les femmes du mouvement au motif que la société n'était pas encore prête à aborder la question de leur libération » (COILLY ; REGNIER, 2006). Un sentiment de désarroi s'était alors emparé des militantes : les « femmes, déjà exclues de la hiérarchie, [...] se sentirent abandonnées, sans trop comprendre- certaines ne l'acceptaient jamais- que le Père puisse les exalter dans son discours et se montrer de plus en plus lointain, sinon inaccessible dans la réalité. » (LEVALLOIS, 2002, p. 13-32) Cependant, au lieu de céder à l'abattement, certaines d'entre elles décident de lancer un journal pour défendre leurs droits, ce qui n'est pas de nature à plaire aux hommes :

Les saint-simoniens et le Père Enfantin ne contribuèrent ni à la fondation ni au progrès de la feuille féministe [...] Enfantin même encouragea une expérience journalistique alternative [...] destinée à la célébration des apôtres du mouvement (LA PETIT[E]..., 2010a).

Alors que certains rattachent cette attitude au tempérament autoritaire, paternaliste et *phallogratique* du chef (COLLIN, 1976, p. 83-84), d'autres expliquent cela par le simple fait que le projet du fondateur du mouvement est essentiellement politique et que le volet de l'émancipation de la femme n'a été abordé que d'une façon incidente : « Il n'y a pas dans l'œuvre de Saint-Simon de grandes incitations à s'occuper de la question féminine » (LA PETIT[E]..., 2010a).

Non seulement Claire Démar n'a pas accepté cette marginalisation, mais également elle s'est opposée énergiquement à la modération de ses camarades féministes dans leurs revendications. Le témoignage de Suzanne Voilquin est fort édifiant à ce sujet :

Vers le commencement d'août 1832, mon activité reçut un nouvel emploi. Deux jeunes filles prolétaires, qui s'étaient également retirées de la rue Monsigny, firent paraître un petit journal hebdomadaire sous le titre de *La Femme Libre*. A leur demande, j'y écrivis dans le second numéro un article bien timide, pour appeler les femmes à une croisade pacifique, afin de combattre à armes courtoises les abus du sexe fort à notre endroit (VOILQUIN, 1866, p. 95).

La non acceptation de la pusillanimité par Claire Démar est confirmée par la même Suzanne Voilquin lorsqu'elle écrit :

Depuis longtemps, je la sollicitais d'écrire dans notre journal [...] Jusqu'au 17^e numéro, elle avait constamment refusé, disant que le ton du journal était trop modéré [...] Lorsque ce numéro parut, il y eut, dans un article de moi, un passage qui, par sa modération, exaspéra Claire (VOILQUIN, 1833, p. 14).

Comme le note à juste titre Christine Planté, récalcitrante à toute forme de compromis, elle « se méfiait des groupes féminins existant dans le saint-simonisme, qu'il s'agisse des bourgeoises comme Aglaé Saint-Hilaire ou des prolétaires saint-simoniennes de la Tribune des femmes » (PLANTE, 1997).

Cette *pasionaria* avant la lettre est allée jusqu'à enfreindre certaines règles d'écriture en refusant, dans ses lettres à Enfantin, de se « plie [r] aux usages complexes de la typographie saint-simonienne qui impliquait un code de majuscules et de soulignures », signifiant ainsi son « insoumission graphique à l'autorité enfantinienne » (*id.*).

Toutefois, c'est dans les deux ouvrages qu'elle a écrits que l'insoumission de Claire Démar trouve son expression la plus forte.

Appel d'une femme au peuple pour l'affranchissement de la femme (1833), le premier ouvrage, est à lui seul porteur d'un titre-programme : la revendication par une femme de l'émancipation de la femme. Le choix des vocables constitutifs du titre rend compte du souci d'être aussi vigoureuse que percutante : le livre « respire l'alacrité de ce qui est déterminé à démasquer la trivialité de la norme sociale. L'emploi du terme affranchissement fait référence à l'esclavage, question d'actualité. » (DEMAR, 2001, p. 9) Cet *Appel* consiste essentiellement en un ensemble de critiques, de dénonciations et d'exigences liées à cette revendication. La première série de critiques est dirigée contre le Code Bonaparte, qui a institutionnalisé la soumission de la femme : « Vous avez écrit dans votre Code civil, *la femme doit obéissance à l'homme* » (DEMAR, 1833, p. 65). Cette décision est, selon elle, erronée parce que basée sur une tricherie qui ne respecte pas le principe du contrat : « Est-ce qu'il est reconnu légal parmi vous, quand vous passez un bail, un contrat, que l'une des parties impose des clauses à l'autre, et que cette dernière n'ait pas le droit d'en discuter les conditions ? » (*id.*, p. 65-66) A cette remise en question de la légalité du mariage s'ajoute le fait que les femmes n'ont pas participé à l'élaboration de ce code civil : « Ont-elles assisté à sa rédaction ? » (*id.*, p. 66) Quant à la demande

d'approbation adressée à l'épouse, elle est tout simplement considérée comme une obligation déguisée :

Aux termes de la loi, l'officier municipal pose toujours cette question à la femme qu'il marie : *Acceptez-vous, oui ou non ?* [...] Lorsqu'on entend une semblable formule [...] ne penserait-on pas plutôt entendre un usurier dire à son client, alors que ce dernier n'a plus espoir de vivre si on lui refuse de l'argent : *Monsieur, cent pour cent, c'est à prendre ou à laisser.* Pitié des lois faites ainsi ! (*Id.*)

Dans le sillage du dévoilement des lacunes du Code Bonaparte, Claire Démar s'attaque au mariage en tant que pratique sociale. La fille est, écrit-elle, « jetée dans les bras d'un étranger, comme, ou à peu près comme un fardeau importun ; la voilà contrainte de donner, si ce n'est son amour, du moins ses caresses, à un individu qui l'a prise pour femme, parce qu'elle était belle ou bien qu'il voulait devenir riche ». Cette pratique est condamnée d'une façon énergique : « Voilà ce qui peut s'appeler de la prostitution *de par la loi.* » (*ibid.*, p.71) En tant que saint-simonienne, elle reprend ici à son compte l'idée développée par Enfantin et selon laquelle le mariage est une relation de *convenance* qui s'établit entre personnes à « affections profondes » (i.e. fidèles) et personnes à « affections vives » (i.e. inconstantes) et qui est, de ce fait, une négation de l'amour (LA PETIT[E]..., 2010b).

D'autres pratiques sociales sont également remises en cause. Il s'agit en particulier de l'éducation inculquée aux filles, quelle que soit leur origine sociale. Du côté des familles aisées, on en fait des inadaptées :

Riche, on la [la fille] met dans un pensionnat : qu'apprend-elle là qui lui fasse connaître le monde ? On voudrait lui laisser ignorer jusqu'à la forme d'un homme, et la danse, la broderie, le dessin des fleurs, la lecture des fables, voilà de quoi se compose toute son éducation. » (DEMAR, 1833, p. 71)

Du côté des familles de condition modeste, on les prépare à l'acceptation de la soumission et de l'exploitation sans broncher :

La fille du peuple [...] va-t-elle à l'école ? Oui, quelquefois à l'école des Sœurs de la Charité, où elle apprend des prières et des cantiques qu'elle ne comprend pas ; sortie de là, va-t-elle en apprentissage ? Oui et non, c'est-à-dire on la met chez une couturière, une blanchisseuse, n'importe, où elle fait des commissions et promène les enfants de sa maîtresse ; puis, plus âgée elle devient ouvrière ; elle

gagne, en travaillant depuis sept heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, elle gagne quinze sous par jour » (*id.*, p. 72).

Nous décelons ici les deux voix qui parlent en elle, celle de l'origine sociale et celle de la prolétaire, et qu'elle fait entendre pour donner plus de véracité à ses propos, pour s'attaquer à la fois à une situation et à un ordre établi non compatibles avec ses convictions idéologiques.

Les dénonciations, elles, font flèche de tout bois. Reproches et accusations sont en effet multiples et multiformes. Ils se limitent parfois à une simple constatation de l'injustice faite aux femmes : « Il est assez d'usage qu'on oublie de mentionner les femmes alors même qu'on parle du peuple dont elles composent la plus grande partie » (*id.*, p. 65). Mais ils accèdent rapidement à un niveau supérieur pour cibler les intellectuels, leur vision étriquée de l'amour et leur manque d'engagement en faveur de la cause féminine :

Hommes de sciences vastes, de prévoyance incommensurable, dites, qu'avez-vous fait pour elles, pour elles que vous aimez encore, mais sournoisement, lubriquement et d'une manière indigne d'hommes qui accorderaient quelque gloire à l'amour ? » (*id.*)

La teneur des propos concerne la gent masculine d'une manière générale, mais quand on la met en relation avec son contexte, on ne peut s'empêcher d'y voir une vive protestation contre la mise à l'écart des femmes par le Père Enfantin et ses apôtres. Il appert en effet qu' « A côté des grandes proclamations théoriques masculines sur l'inéluctabilité de l'affranchissement des femmes, la pratique et les attitudes des hommes saint-simoniens (et surtout de leur leader Enfantin) viennent accentuer l'enfermement et l'exclusion des femmes » (ELHADAD ; FRAISE, 1976, p. 109). En bonne saint-simonienne, Clair Démar n'hésite pas non plus à s'attaquer aux rémanences de l'Ancien Régime qui perpétuent les valeurs et les pratiques du système féodal :

Arrière [...] vos Chartes [...] où l'on déclare les hommes égaux devant la loi quand parmi ces mêmes hommes le petit nombre accumule dans l'oisiveté toute la masse de richesses et de bonheur arrachée par l'autre des entrailles de la terre ou des combinaisons du cerveau, par l'autre qui meurt de faim en travaillant pour le riche qui papillonne à rien faire. (DEMAR, 1833, p. 68)

En plus des critiques de la Révolution Française perceptibles dans le discours des adeptes de Saint-Simon se profile ici leur cher désir de remodeler la société en bannissant la propriété et en instaurant une nouvelle conception du travail qui reconnaît l'apport déterminant des actifs. En effet, leur doctrine visait à « ébranl[er] l'ordre social fondé sur les privilèges de la naissance et de la transmission de l'héritage » et à « mett[re] en péril l'institution familiale, que la *Famille* saint-simonienne, unie par le seul lien religieux de l'amour, contestait de façon radicale » (LEVALLOIS, 2002, p. 22).

Les critiques et les dénonciations, malgré leur vigueur, ne sont donc pas ici de simples cris de révolte. Elles se rattachent à un projet conçu pour les femmes et pour la société tout entière. Quatre principaux volets forment les éléments constitutifs de ce projet. Ils sont formulés en termes d'appels. Dans un premier appel, Claire Démar invite à une redéfinition de l'amour en vue de le dissocier de la « faiblesse » et de la « débauche ». Elle écrit en soulignant : « *Sagesse, force et beauté* [...] Ces trois aspects forment le nouvel amour qui doit embrasser le monde, l'amour qui est la vie » (DEMAR, 1833, p. 67). Dans un second appel, elle préconise un changement total de la loi « Nous voulons une législation telle qu'une moitié de la société cesse d'être en lutte avec l'autre. » (*id.*) Le troisième appel consiste en une invitation à œuvrer pour l'émergence d'une nouvelle catégorie, celle de l'individu social : « L'individu social complet, c'est l'homme et la femme, dont nous sommes les mères, les sœurs et les épouses, mais dont nous ne voulons pas être les très humbles servantes, car nous sentons clairement que nous sommes nées libres comme l'homme » (*id.*, p. 66). Quant au quatrième appel, il se situe dans la lignée du principe saint-simonien du progrès : « La révolution dans les mœurs conjugales doit être permanente : elle se fait à toute heure, en tout lieu. » (*id.*, p. 68)

Ainsi, se trouve ici affirmée la touche féminine conférée à ces principes saint-simoniens : l'amour comme substitut des relations familiale et matrimoniale, l'égalité homme-femme, le progrès et l'émergence de l'individu social. Elle se réfère explicitement à ce que déclarent aussi bien le fondateur que le disciple : « L'individu social se compose d'un homme et d'une femme » (Saint-Simon cité par REGNIER, 2005, p. 95), « A chacun suivant sa capacité, à chaque capacité suivant ses œuvres, voilà le droit nouveau » (Enfantin cité par LEVALLOIS, 2002, p. 22).

Dans *Ma Loi d'avenir* (1834), le second ouvrage, le ton est devenu plus ferme, les remises en question se sont intensifiées et les revendications sont formulées d'une manière plus précise. Consciente de la virulence de ses propos et du caractère audacieux de ses propositions, par rapport à son époque, Claire Démar assume totalement le ton et la teneur de son discours : « Et moi femme, je parlerai, qui ne sais pas tenir ma pensée captive et silencieuse au fond de mon cœur [...] , mettre à la VÉRITÉ une robe de gaze, arrêter au bord des lèvres une parole franche, libre, audacieuse, une parole nue, vraie, acerbe, poignante » (DEMAR, 1834, p. 24), « Mon choix est fait : je parle. Vienne à présent la calomnie, avec son cortège de railleries piquantes, de mots amers, d'insinuations perfides. Je suis prête. Vienne l'anathème, la persécution, encore une fois je suis prête. » (*id.*, p. 37) En effet, ces propos lui vaudront un désaveu de la part des membres de sa communauté, aussi bien hommes que femmes, désaveu qui la conduira au suicide.

L'ouvrage prend la forme d'un manifeste invitant à l'adoption d'une nouvelle morale qui, selon l'auteure, va totalement changer les rapports sociaux :

J'appelle de tous mes vœux l'heure sainte qui établira les relations de l'homme et de la femme sur les bases de cette loi morale nouvelle, qui, résultant du concours sympathique et simultané de l'homme et de la femme, entourera l'homme et la femme d'un lien d'amour religieux et pur ! Heure [...] qui, pour la grande famille des hommes, ouvrira une ère nouvelle de vie sociale ! (*id.*, p.25)

Quels sont donc les éléments constitutifs de cette nouvelle morale ? Elle est d'emblée définie par ce qu'elle ne sera pas et rattachée à un antichristianisme radical qui puise sa vigueur dans le saint-simonisme : « Longtemps encore nous nous débattons dans cette atmosphère pestilentielle de la loi morale chrétienne, qui nous étouffe » (*id.*). Elle est de ce fait explicitement reliée au projet d'Enfantin de fonder une nouvelle religion qui se démarque totalement du catholicisme : « la religion qu'il prônait [...] entendait [...] pratiquer la réhabilitation de la matière. » (LEVALLOIS, 2002, p. 23) L'instauration de cette morale est confiée par Démar à un guide qu'elle appelle soit « la femme messie » soit « la femme rédempteur » et dont elle définit la nature du discours : « La parole de la FEMME RÉDEMPTEUR SERA UNE PAROLE SOUVERAINEMENT RÉVOLTANTE, car elle sera la plus large, et conséquemment la plus satisfaisante à toute nature, à toute volonté. » (DEMAR, 1834, p. 28) Là encore,

elle entend se situer dans la continuité de la pensée du leader mais c'est pour le pousser à aller encore plus loin. Elle ne conteste pas son statut de Père, elle milite toutefois, au nom de l'égalité, pour qu'une véritable place soit accordée à la Mère au sein de la hiérarchie : « Le Père [...] promet une place à la Mère- mais sous condition que plus puissante que l'homme religieusement, elle ne le soit pas politiquement » (RABAUD, 1980). Il est donc impératif que la promesse se transforme en acte et que les restrictions tombent.

Deux principes généraux régissent la morale en question : la liberté totale et ce que, à la suite de James de Laurence, Claire Démar appelle le « mystère » (i.e. la discrétion absolue) par opposition à la « publicité » (i.e. le fait de rendre public) recommandée par le Père. C'est ce qui fera dire à Christine Planté que « sa plus visible divergence avec la doctrine enfantinienne et les rédactrices de *la Tribune des femmes* concerne la question de la publicité », puisqu'elle « prend [...] résolument parti pour le droit au secret » (PLANTE, 1997). Les deux principes mentionnés sont énoncés comme suit : « Je crois [...] au besoin, à la nécessité d'une liberté sans règles ni limites, et une liberté aussi large que possible, appuyée sur le mystère, dont je fais la base de la morale nouvelle. » (DEMAR, 1834, p. 32)

Il découle de ces deux principes la nécessité d'entreprendre une double action. La première consistera à rendre à la matière et à la chair la place qu'elles méritent après qu'elles eurent été longtemps honnies par la religion « Nous réclamons la réhabilitation de la chair flétrie, torturée depuis tant de siècles sous la loi chrétienne [...] Les temps sont venus où la *chair* doit être *réhabilitée*, où la *matière* sera *l'égale*, non *l'esclave* de *l'esprit*. » (*id.*, p.35) Là il ne s'agit pas seulement de s'inscrire dans la lignée de l'idéologie saint-simonienne, adoptée mais considérée comme conciliante ; l'action revendiquée se veut radicale, plus ferme que le réformisme d'Enfantin. Par rapport à la « condamnation civile et religieuse de la femme [née] de la mortification de la chair infligée par le catholicisme » et à la « séparation entre matière et esprit » qui en est dérivée, celui-ci « propose de recoudre une déchirure historique, en rejoignant les deux substances divisées de l'être, éloignées l'une de l'autre » (LA PETIT[E]..., 2010a).

La seconde action aura trait à l'observation d'une période d'essai par le couple, période où « il faudra donc se connaître, se mettre en rapport, s'étudier, s'essayer plus

ou moins longtemps » (DEMAR, 1834, p. 33). Pour Claire Démar, cette entreprise passera inéluctablement par « L'ÉPREUVE de la MATIÈRE par la MATIÈRE, l'ESSAI de la CHAIR par la CHAIR » (*id.*, p. 36). Dans la foulée, cela posera la question de la publicité : « A quel point déterminé devra [...] s'arrêter le mystère ? Qui marquera l'heure précise de la publicité ?... Nous sommes forcément obligés, sur ce point, de nous en remettre au libre arbitre des intéressés » (*id.*, p. 38). La « dynamique de la transgression » instaurée par le saint-simonisme et incarnée par Enfantin à travers « sa liberté à parler de la chair et du sexe » (LEVALLOIS, 2002, p. 30) se trouve ici largement distancée par une attitude extrême.

Ceci étant, est-il pour autant nécessaire de passer à l'étape suivante, celle du mariage ? Même si « de l'amour, de l'union des deux sexes, il doit [...] résulter en définitive une œuvre, une création nécessaire » (DEMAR, 1834, p. 35), Claire Démar ne voit ni la nécessité ni l'utilité de conclure un acte condamné d'une manière ou d'une autre à l'échec : « Le mariage n'est-il pas une suite continue et prolongée d'essais qui doit tôt ou tard aboutir, du moins pour les natures mobiles, à un refroidissement, à une séparation » ? (*id.*, p. 38-39)

Pour la saint-simonienne féministe qu'est notre auteure, mariage et progrès sont donc incompatibles. L'adoption du progrès comme idée fondamentale par les saint-simoniens implique, selon elle, le rejet de toute forme de constance, d'inertie : « La mobilité est la condition du progrès et je ne saurais concevoir d'autre immobilité, d'autre constance que celle de Dieu ». Par conséquent, « C'est par la proclamation de la loi d'inconstance que la femme sera affranchie, mais seulement par là. » (*Id.*, p. 49) Ces propos nés d'une intransigeance absolue et provocante à dessein ne cadrent pas avec ceux, nuancés, de B. P. Enfantin. Celui-ci divise les individus en deux catégories, celle des êtres à affections profondes et durables et celle des êtres à affections vives, passagères (Enfantin cité par LA PETIT[E]..., 2010b). Seule la deuxième catégorie s'inscrit dans la logique de l'inconstance et simule une acceptation des liens du mariage par pure *convenance*. Par conséquent, c'est cette hypocrisie qui est condamnable et non le mariage en tant que tel puisque les saint-simoniens n'en rejettent pas le principe (GAY, 1864). L'analyse de Démar puise exclusivement ses éléments dans les choses vues, celle d'Enfantin étend l'observation des faits aux

domaines littéraires et « transpose sur le plan social les fictions [romanesques] » du début du XIXe siècle dans lesquelles

l'homme raconte ses aventures amoureuses avec désinvolture, [...] vit à son gré le drame de la volupté mais sans encourir la réprobation sociale [...] Et la femme qui ne se conforme pas au code de comportement qu'il est convenu de respecter même dans une relation amoureuse, est une personne extravagante ou inconsciente (LA PETIT[E], 2010b).

Dans la logique du progrès/inconstance tel que conçu par Démar, plusieurs aspects de la relation homme-femme sont redéfinis autrement. Le sentiment d'amour tel qu'il est éprouvé dans les conditions actuelles est perçu comme une pratique qui dissimule l'hypocrisie sociale :

De toutes [les] définitions [de l'amour] qui ont grossi tant de gros volumes, une seule me paraît belle de vérité, de concision et d'énergie, celle de Madame de Staël [...] Oui, femme étrange, illustre écrivain, tu as dit vrai : oui, jusqu'à ce jour, l'amour n'a été que de *l'égoïsme à deux*, l'homme n'a aimé que lui-même dans la femme, la femme n'a cherché que sa propre satisfaction auprès de l'homme (DEMAR, 1834, p. 45).

La fidélité, elle, est considérée comme l'expression d'un handicap : elle « n'a presque toujours reposé que sur la crainte ou l'impuissance de faire mieux ou autrement » (DEMAR, 1834, p. 49). Elle est même accusée d'être responsable de tous les comportements déviants : « Adultère, ruse, mensonge, voilà donc où nous retombons sans cesse avec la *loi de constance* » (*id.*, p. 47). En bonne saint-simonienne, Claire Démar fustige la jalousie, car considérée comme une forme de propriété :

La jalousie, qu'est-ce autre chose [...] que l'expression la plus haute, la mieux prononcée de cet égoïsme qui rapporte tout à soi, qui voudrait, exempt de toute condition, de toute entrave, de toute abnégation personnelle, enchaîner à jamais, le corps et l'esprit, la pensée, le vouloir, la sensation de tout être aimé, le courber à sa loi, à son plaisir, à son caprice ? – La jalousie, qu'est-ce autre chose que le sentiment antisocial de propriété qui vous fait dire : mon château, mon domaine, ma maison » (*id.*, p. 47-48).

Dans un ultime acte de révolte, l'auteure de *Ma Loi d'avenir* lance une invitation à s'insurger contre la légitimité et la sacralité du pouvoir paternel et de ses implications. Cette forme de tutelle est présentée comme étant une usurpation

d'autorité : « Ce titre de père ne peut être véritablement attribué qu'à Dieu ; car quoique chacun sache qu'il a un père, personne ne peut savoir avec exactitude quel fut son père » (*id.*, p. 55).

Poussée jusqu'au bout, la remise en question de l'autorité paternelle conduit Claire Démar à une négation de l'héritage et de la filiation : « L'héritage [est] un privilège de la naissance et [...] tous les privilèges de la naissance doivent être abolis, sans exception » (*id.*, p. 57), écrit-elle à ce sujet. Elle ajoute plus loin, pour appuyer cette idée : « Plus de maternité, plus de loi du sang » ! (*id.*, p. 58)

Les parents biologiques sont ainsi remplacés par une nouvelle instance salvatrice pour la femme et pour l'humanité : la mère sociale. En clamant haut et fort : « Je m'aventure à élever la voix pour la loi de liberté, contre la loi du sang, la loi de génération » (*id.*, p. 55), Claire Démar formule enfin sa loi d'avenir en ces termes : « Vous voulez affranchir la femme ! Eh bien, du sein de la mère du sang, portez le nouveau né aux bras de la mère sociale [...] et l'enfant sera mieux élevé » (*id.*, p. 59).

Un écart se creuse ici par rapport à la doctrine saint-simonienne. Il révèle indirectement l'influence d'un autre courant :

Cette contestation sans appel de la famille et des liens du sang - dans laquelle la dette envers Fourier, qu'elle ne cite pas, semble plus forte que celle envers Enfantin - aboutit à l'affirmation d'un droit de l'enfant comme individu libre (PLANTE, 1997).

Fortement consciente du caractère particulièrement subversif des idées et des écrits de Claire Démar, Suzanne Voilquin mettra l'accent sur « cette parole neuve » énonçant une « vérité toute nue », « dépouillée de sa dernière gaze ». Pour elle, *Ma Loi d'avenir*, « ce grand cri de liberté » est, en effet, « le plus fort et le plus énergique qui ait été jeté au monde par une voix de femme » (SUZANNE, 1834, p. 57).

C'est essentiellement à ce niveau-là que se situe le combat de cette féministe, saint-simonienne certes, mais surtout engagée dans la défense de la cause du deuxième sexe. Suzanne Voilquin ne s'y est pas trompée en écrivant : « Toute la face politique des nouvelles théories ne fut pas pour elle l'objet d'un examen sérieux ». Puis elle ajoute à juste titre : « L'activité de son âme se porta tout entière sur la transformation de la morale. Chercher une nouvelle conception où les deux sexes

puissent se livrer sans honte et sans dégradation à ce besoin si puissant et si naturel d'aimer, fut son unique préoccupation » (*id.*, p. 14).

Les féministes du XXe siècle ont apprécié à sa juste valeur cette triple *dissidence* initiée par Claire Démar : celle d'une auteure « qui ose dire au Père qu'elle a été plus loin que la Morale qu'il a proclamée » bien qu'elle ait adhéré à sa pensée, celle de prolétaires saint-simoniennes qui bravent leurs camarades hommes en fondant un journal propre à elles et celle de ces mêmes prolétaires qui se démarquent des bourgeoises de leur communauté (ELHADAD ; FRAISE, 1976, p. 112). Cette insoumission est d'autant plus appréciable que les questions soulevées sont toujours d'actualité, comme le confirme Laure Adler dans un ouvrage consacré aux premières femmes journalistes (1830-1850).



RÉFÉRENCES

ADLER, Laure. **A l'Aube du féminisme** : les premières journalistes, 1830-1850. Paris : Payot, 1979.

Au cœur de la symbologie saint-simonienne. **La Petit[e] Bougie** : histoire et imaginaire. 8 jul. 2010b. Disponible sur : <<http://lapetitbugie.blogspot.com.br/2010/07/au-cur-de-la-symbologie-saint.html>>

Aux racines du féminisme saint-simonien. **La Petit[e] Bougie** : histoire et imaginaire. 8 jul. 2010a. Disponible sur : <<http://lapetitbugie.blogspot.com.br/2010/07/aux-racines-du-feminisme-saint-simonien.html>>.

COILLY, Nathalie ; REGNIER, Philippe (Org.). **Le Siècle des saint-simoniens** : du nouveau christianisme au canal de Suez. Paris : BNF, 2006

COLLIN, Françoise. Claire Démar : L'Affranchissement des femmes. **Cahiers du GRIF**, n° 12, 1976, p. 83-84.

CORBIN, Alain et al (Org.). **Femmes dans la cité** : 1815-1871. Paris : Créaphis, 1997.

DEMAR, Claire. **Appel d'une femme au peuple pour l'affranchissement de la femme**. 1833.

_____. **Ma Loi d'avenir**. Ouvrage posthume publié par Suzanne [Voilquin]. Paris : Tribune des femmes, 1834.

_____. **Textes sur l'affranchissement des femmes**. Postface de Valentin Pelosse. Paris : Payot, 1976.

_____. **Appel au peuple sur l'affranchissement de la femme**. Présentation de Valentin Pelosse. Paris : Albin Michel, 2001.

ELHADAD, Lydia ; FRAISE, Geneviève. « L'affranchissement de notre sexe » : À propos des textes de Claire Demar réédité par Valentin Pelosse. **Les Révoltes Logiques**, Paris, n° 2, p. 105-120, printemps-été 1976.

GAY, Jules. **Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes, au mariage**. Paris : Ed. Jules Gay, 1864.

JEANNE-DESIREE. Amélioration du sort des femmes et du peuple par une nouvelle organisation du ménage. **La Femme Nouvelle**, 10 octobre 1832a, p. 36-39.

_____. Article sans titre. **La Femme Libre**, n° 1, [15 août 1832b], p. 3-6.

JEANNE-VICTOIRE. Appel aux femmes. **La Femme Libre**, n° 1, [15 août 1832], p. 1-3.

JOSEPHINE-FELICITE. Procès des apôtres. **La Femme de l'Avenir**, s.d., p. 3-5.

LEVALLOIS, Anne. Point de vue psychanalytique sur la « Famille saint-simonienne ». In : REGNIER, Philippe (Org.). **Etudes saint-simoniennes**. Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2002. p. 13-32.

MARIE-REINE. Article sans titre. **La Femme Libre**, n° 1, [15 août 1832], p. 6-8.

PLANTE, Christine. La parole souverainement révoltante de Claire Démar. In : CORBIN, Alain et al (Org.). **Femmes dans la cité** : 1815-1871. Paris : Créaphis, 1997. p.481-494.

- RABAUD, Jean. « A l'Aube du féminisme. Les Premières journalistes 1830-1850 », par Laure Adler. **Esprit**, Paris, p. 179 janvier 1980.
- REGNIER, Philippe. Corps du Roi, corps du Christ : la personne symbolique et les théories charnelles du Père Enfantin, chef suprême de l'Eglise saint-simoniennes. In : ROULIN, Jean-Marie (Org.). **Corps, littérature, société** (1789-1900), Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2005. p.91-108
- VOILQUIN, Suzanne. Croisade pacifique. **La Femme Libre**, Paris, n° 2, 25 août 1832, p. 35.
- _____. Suicide de Claire Démar et de Perret Désessarts (11 août 1833). **La Femme Nouvelle**, s.d. p. 249-254.
- _____. Notice historique. In : DEMAR, Claire. **Ma Loi d'avenir**. Ouvrage posthume publié par Suzanne [Voilquin]. Paris : Tribune des femmes, 1834. p.5-20.
- _____. **Souvenirs d'une fille du peuple**. [Paris] : [s.n.], 1866.
- ZENKINE, Serge. L'Utopie religieuse des saint-simoniens : la sémiotique et le sacré. In : REGNIER, Philippe (Org.). **Etudes saint-simoniennes**. Lyon : Presses universitaires de Lyon, 2002. p. 33-36.